

LABEL EUROPÉEN DES LANGUES

CONCOURS 2019



Label européen des langues



LE LABEL EUROPÉEN SOUTIENT VOTRE INITIATIVE

Le Label européen des langues est une initiative de la Commission européenne et est co-organisé par la Directions des Relations Internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le FOREM, Bruxelles-Formation, l'AEF-Europe et Epale afin de valoriser et d'encourager des initiatives innovantes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues.

Il récompense les nouvelles approches dans le domaine de l'enseignement des langues, participe à leur notoriété et favorise ainsi les bonnes pratiques.

En soutenant les initiatives innovantes à l'échelle locale et nationale, le Label cherche à améliorer la qualité de l'enseignement linguistique en Europe.

Vous développez un projet innovant dans le domaine de l'apprentissage des langues et vous souhaitez le partager ? Votre projet contribue à améliorer les compétences linguistiques de vos apprenants ?

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement des langues.

Sont concernées : les initiatives innovantes émanant des établissements d'enseignement (tout niveau), des organismes d'éducation ou de formation, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique, ainsi que les associations d'insertion socioprofessionnelle et les mouvements de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le concours est également ouvert aux initiatives individuelles qui correspondent aux critères de sélection. Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial.

COMMENT PARTICIPER ?

Téléchargez le formulaire de candidature disponible sur www.dri.cfwb.be rubrique « Label européen ».

Votre dossier devra être obligatoirement dactylographié et envoyé sous format électronique à bernadette.schreuer@cfwb.be pour le **15 mars 2019** au plus tard.

Ce document doit être signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme.

Les annexes éventuelles (clé USB, DVD, Cdrom, livret, ...) doivent être envoyées, pour la même date, par courrier postal à :

Direction des Relations Internationales
Concours Label européen des Langues
à l'attention de
Bernadette SCHREUER
Bureau 6A001
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles

SÉLECTION DES LAURÉATS ET REMISE DES LABELS

Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts dans le courant du mois d'avril 2019.

La cérémonie officielle aura lieu au BIP à Bruxelles le **8 mai 2019**.

Prix : Remise des Labels, certificats et bons d'achat de matériel pédagogique et informatique.

Visibilité et valorisation des projets : tous les projets labélisés seront diffusés et valorisés sur les sites de la Commission européenne, de la Direction des Relations Internationales de la FWB, du Forem, de Bruxelles-Formation, de l'AEF-Europe, d'Epale, d'eTwinning, et de enseignement.be.

Les projets labélisés pourront utiliser le logo dans leur communication, en indiquant l'année d'obtention du Label.

1. La dénomination « apprentissage des langues » couvre toutes les formes d'éducation et de formation : enseignements obligatoire et supérieur, enseignement de promotion sociale, formations professionnelle, personnelle, formelle et non formelle.

2. Le terme « apprenant » réfère tant aux élèves de l'enseignement obligatoire, aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux apprenants adultes de la formation formelle ou non formelle, qu'aux jeunes inscrits dans une association d'insertion professionnelle ou un mouvement de jeunesse.

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'accent sera mis sur des projets terminés et/ou en cours de réalisation mettant en œuvre le ou les critères suivants :

- 1. Les initiatives doivent apporter une valeur ajoutée dans le contexte national**, en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues.
- 2. Les initiatives doivent motiver** aussi bien les apprenants que les enseignants/formateurs, rendre l'environnement d'apprentissage plus attrayant et les inciter à améliorer leurs compétences linguistiques.
- 3. Les initiatives doivent être originales et créatives**. Elles doivent introduire des démarches pédagogiques innovantes, tout en veillant à ce que celles-ci soient adaptées aux apprenants concernés.
- 4. Les initiatives doivent insister sur la dimension européenne**. Elles doivent s'adapter à la diversité linguistique de l'Europe et se servir de cet atout, en établissant par exemple des contacts de part et d'autre des frontières nationales. En développant les compétences linguistiques, elles doivent activement participer au rapprochement entre les cultures présentes en Europe.
- 5. Les initiatives sont transférables**. Elles peuvent être une source d'inspiration pour de nouvelles initiatives linguistiques dans d'autres institutions, d'autres contextes, d'autres langues, pour d'autres groupes cibles et dans d'autres pays.

EN OUTRE, LES PROJETS DOIVENT RÉPONDRE À AU MOINS UNE DES TROIS PRIORITÉS SUIVANTES (EUROPÉENNE ET/OU DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES) :

1. Développer des écoles meilleures et plus inclusives et soutenir les enseignants et les chefs d'établissement pour gérer la diversité.

L'Europe compte un nombre croissant d'élèves dont la langue maternelle est différente de la langue d'enseignement. Les chiffres indiquent que, pour donner aux jeunes élèves un bon départ dans leur parcours éducatif, il est essentiel d'enseigner dans leur langue maternelle. Les compétences développées dans une langue sont en fait transférables à une autre langue moyennant une exposition suffisante aux deux langues et une motivation suffisante à apprendre.

Les écoles qui acceptent la diversité linguistique et culturelle et qui soutiennent l'intégration ont un effet positif sur la capacité d'apprentissage de tous les enfants. Les écoles dans lesquelles les enfants sont intégrés plus rapidement aux classes ordinaires offrent davantage de possibilités de comprendre les cultures et d'apprécier la diversité par l'enseignement et l'apprentissage. En outre, une approche multilingue précoce en classe peut renforcer les capacités d'apprentissage de tous les enfants, quelles que soient leurs origines.

Une étude récente de la Commission a fait apparaître que, alors que les élèves viennent parfois du monde entier et parlent une multitude de langues, le corps enseignant de la plupart des pays européens reste largement homogène et les enseignants ne possèdent, bien souvent, aucune expérience d'enseignement dans des environnements scolaires divers. La langue est un aspect de la diversité parmi d'autres, mais un aspect crucial étant donné que l'apprentissage est un processus éminemment linguistique. Si l'apprenant ne comprend pas la langue parlée en classe, tout type d'apprentissage est difficile.

Dans ce cadre, la formation des enseignants reste une priorité essentielle: il convient d'élaborer des stratégies visant à préparer les enseignants à des groupes d'élèves parlant différentes langues. Les systèmes éducatifs doivent donner aux enseignants la capacité de développer des stratégies adaptées pour l'enseignement et l'apprentissage, en particulier en ce qui concerne les langues, et les pousser à faire preuve d'empathie et à réfléchir à leurs propres convictions et différences culturelles.

2. Supprimer les obstacles linguistiques pour créer des régions frontalières plus dynamiques.

Les régions frontalières sont les lieux où l'intégration européenne devrait être ressentie de la façon la plus positive: étudier, se former, travailler, s'occuper de quelqu'un et faire des affaires par-delà les frontières sont des activités qui devraient être possibles au quotidien, indépendamment de l'existence d'une frontière administrative nationale. Pourtant, au sein d'un même État membre, les régions frontalières sont généralement moins performantes sur le plan économique que les autres.

La communication relative aux régions frontalières souligne le fait que la langue est l'un des plus grands obstacles à la mobilité, aux échanges commerciaux et au développement transfrontaliers. L'Union encourage dès lors les projets qui favorisent l'apprentissage des langues et le bilinguisme dans les régions frontalières. La Commission mène une stratégie visant à donner à chaque citoyen la possibilité d'apprendre deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Idéalement, l'une de ces langues devrait être celle du pays voisin. La suppression des obstacles linguistiques permet de mieux profiter des possibilités d'emploi transfrontalières offertes par les régions frontalières, ce qui contribue à la croissance et à la prospérité. Pour les personnes qui apprennent les langues, les enseignants et les parents, cela peut constituer un facteur de motivation pour améliorer leurs compétences linguistiques et apporter une nouvelle dynamique à l'enseignement et à l'apprentissage des langues.

Les bonnes pratiques existantes concernant la promotion du bilinguisme au niveau régional dans les régions frontalières, qui consistent à mobiliser tous les secteurs de l'éducation, de l'éducation et l'accueil de la petite enfance à l'enseignement supérieur en passant par l'enseignement et la formation professionnels et les stages en entreprise, peuvent être une source d'inspiration.

3. Lever, dans les esprits, les frontières en Belgique, favoriser les collaborations entre les communautés et exploiter au mieux les différentes ressources linguistiques, économiques et culturelles de notre pays.

Dans le contexte économique actuel en Belgique, quelle que soit la région concernée, la pénurie de demandeurs d'emploi et de travailleurs connaissant au moins une des deux autres langues nationales se fait cruellement sentir.

La meilleure façon d'apprivoiser et de pratiquer les langues n'est-elle pas de mettre en contact, dès le plus jeune âge les enfants, élèves, étudiants et apprenants avec ceux de la communauté voisine ? Pourquoi aller chercher à des centaines, voire des milliers de kilomètres, des collaborations et des partenariats qui sont possibles au sein de notre propre pays, parfois avec le village ou la ville d'à côté, avec l'école ou le centre culturel ou sportif d'en face ?

Dans l'idée « Less is more », le Label européen des langues a pour objectif de mettre en lumière des projets de rapprochement et des activités de sensibilisation permettant le dialogue et la collaboration entre les différentes communautés et contribuant de façon durable à une plus grande ouverture à la diversité culturelle et linguistique, tout ceci avec des résultats pérennes et de qualité, et un minimum de moyens humains et financiers. La priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Label européen des langues porte sur les projets qui encouragent des pratiques innovantes en matière de formation linguistique, afin de favoriser le développement de compétences à communiquer avec des personnes aux référents divers, l'inclusion et in fine, l'ouverture à la diversité.

Tous les niveaux et secteurs de l'éducation, de la formation et de la culture, ainsi que le secteur Jeunesse peuvent se retrouver dans cette priorité. Les projets primés devront faire preuve d'originalité tout en étant facilement transférables, durables et inspirants.



PLUS D'INFOS

www.dri.cfwb.be
www.bruxellesformation.brussels
www.leforem.be
www.fw-b.be
www.erasmusplus-fr.be
www.ec.europa.eu
www.enseignement.be/etwinning

Contacts :
Bernadette SCHREUER
(Direction des Relations Internationales)
bernadette.schreuer@cfwb.be | 02/413 29 68
Michel Pierre (Le Forem)
michel.pierre@forem.be
Dominique Lorent et Anne Berben (Bruxelles Formation)
Label@BruxellesFormation.brussels
Annie Lassoie
annie.lassoie@cfwb.be

